

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau
enfance Montreux et environs (REME)

Présidente : Géraldine Torchio (Les Verts)
Membres : Jonathan Al Jundi (SOC) remplacé par Ihab Al Jundi
 Charlotte Chevallier (SOC)
 Laurent Gilliard (PLR)
 Tal Luder (UDC)
 Olivier Mark (PLR) Absent(e) excusé(e)
 Romain Pilloud (SOC) remplacé par Roland Rimaz
 Laurence Sierro (PLR)
 Quentin Talon (DA)
 Frédéric Willemin (ML)

La séance concernant le préavis 21/2022 s'est déroulée le 5 juillet 2022 à 19 h00 à la Villa Mounsey. Madame la Conseillère municipale Jacqueline Pellet était accompagnée de Monsieur Salvatore Buccarello (informatique) et Monsieur Simon Smith, chef de service "cohésion sociale, famille et jeunesse". La commission remercie l'ensemble des intervenants pour les explications et les précisions qu'ils ont apportées.

La présidente est confirmée dans son rôle de rapporteuse.

Madame la Municipale rappelle que l'achat de ce logiciel est crucial pour l'avenir et la gestion de l'accueil pré et parascolaire. De plus, ce projet répond en grande partie à un vœu du rapport 2020 de la Cogest. Cette dernière s'était étonnée de l'absence de données statistiques et de la difficulté à obtenir des informations. Enfin, les démarches actuellement nécessaires pour inscrire son enfant dans les différents systèmes d'accueil de la Commune sont laborieuses et exigent une réinscription chaque année. Madame Pellet termine en rappelant que le Canton soutient la création de nouvelles structures d'accueil, du moment qu'il reçoit les données statistiques demandées, ce à quoi le service ne pourra plus répondre si aucun changement n'est réalisé.

Appel d'offre

L'appel d'offre a eu lieu selon un cahier des charges neutre et en se basant sur les besoins identifiés par les collaboratrices et collaborateurs. Le service a reçu trois offres, dont une ne répondant pas aux exigences. Les deux restantes étaient très satisfaisantes et ont été étudiées par M. Smith, M. Buccarello ainsi que les membres de la FACEME. Ce groupe de travail a longuement échangé avec les autres réseaux du canton qui collaborent déjà avec ces prestataires. Le choix a finalement été fait pour l'offre la moins chère et la plus utilisée en Suisse. En effet, peu d'entreprise sont capables de fournir un outil adapté à la gestion des structures d'accueil communales. Ce quasi-monopole diminue les risques que l'entreprise

disparaisse ou fasse faillite mais joue certainement un rôle sur les prix.

Le marché public est attribué et aucune des entreprises non retenues n'a déposé de recours.

Un commissaire regrette que la CMCSI (la commission municipale consultative du système d'information) n'ait pas été consultée. Ce à quoi la Municipalité répond qu'il s'agit d'une commission consultative qui n'a pas l'obligation d'être appelée pour chaque projet. Dans ce cas, c'est une collaboration avec les réseaux d'autres Communes qui a été préférée.

Avantages de l'outil sélectionné

Un membre de la commission s'inquiète de la digitalisation des démarches administratives pour l'ensemble des parents. Le service assure cependant qu'il sera toujours possible pour les personnes peu à l'aise avec l'ordinateur de se déplacer au guichet du service. C'est déjà le cas pour le système de réservation de la cantine et les cas sont rares.

Calendrier de réalisation

Le responsable informatique estime que le calendrier proposé est réaliste car les deux mois consacrés aux correctifs seront suffisants.

Coûts d'investissements et d'exploitation

Si l'ensemble des commissaire reconnaît le besoin d'un nouvel outil informatique pour la gestion du réseau REME, une majorité s'étonne du prix. Plusieurs interrogations sont soulevées:

1. Le prix des licences applicatives ne comprend pas la mise en œuvre et la formation alors que ces trois éléments sont souvent réunis, voire que la formation est offerte;
2. Le montant des options et la mise en œuvre de ces dernières étonne (CHF 56'267.-);
3. Le fait qu'un montant soit déjà alloué à la reprise des données par le prestataire (CHF 15'000.-) alors que d'autres frais sont comptabilisés (CHF 43'940.-) pour l'intégration à l'ERP communale;
4. Le montant lié à la maintenance chaque année (CHF 50'930.-) qui correspond à un demi-EPT.

Concernant le premier point, la Municipalité reconnaît qu'il s'agit d'un projet onéreux mais rappelle que la société choisie part quasiment de zéro. De plus, il s'agit d'un montant forfaitaire. Il sera toujours possible de négocier le prix de certains postes dans un second temps car la loi interdit formellement toute négociation sur les prix lors des appels d'offre (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/marches-publics/>).

Le second point se rapporte à la personnalisation du logiciel en fonction des besoins de notre réseau. Ces adaptations sont dans les prix traditionnellement pratiqués pour ce genre de service. D'ailleurs, si cela n'avait pas été le cas, le concurrent aurait certainement contesté la décision de la Municipalité.

Le montant consacré à la reprise des données au sein du service SFJ se justifie par les nombreuses données éparses (papier, Excel, autre) qui existent aujourd'hui et qu'il faudra transcrire sous une forme informatique adaptée au nouveau logiciel. L'auxiliaire mandatée pour ce travail est une apprentie qui a terminé son CFC et qui sera engagée à 60% dans ce but via un CDD de deux ans.

Enfin, les couts de maintenance annuels s'expliquent par l'énorme challenge que représente la mise en place de ce programme. Ce dernier va interagir avec cinq autres plateformes existantes et impliquer une exigence sécuritaire élevée. Un membre de la commission ajoute que, selon ses connaissances, 18 à 20% du prix est consacré à la maintenance des logiciels. De plus, M. Buccarello rappelle qu'il est toujours possible de diminuer ce montant si, dans les années à venir, on constate que les coûts de support ne sont plus justifiés.

La commission, bien que convaincue par les éléments apportés par les représentants de la Municipalité, espère que la Cofin et la Cogest se pencheront sur ce projet exigeant et capital pour le développement du REME à Montreux.

Conclusion

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2022 de la Municipalité du 3 juin 2022 au Conseil communal relatif à l'acquisition et à la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME)

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accorder au du Réseau enfance Montreux et environs (REME) par le service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse un crédit de CHF 560'000.- pour l'acquisition et la mise en place d'un programme de gestion des places d'accueil du Réseau enfance Montreux et environs (REME) ;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir, sur 4 ans au maximum, cet investissement par le compte de fonctionnement No 712.3329 ;
5. de valider la mise au budget 2023 d'un montant de CHF 40'000.- pour la gestion y relative ;
6. de valider la mise aux budgets 2024 et suivants d'un montant de CHF 54'900.- pour sa maintenance.
7. de diminuer, après 2 ans de mise en œuvre du préavis, de 0.6 EPT le personnel dévolu à la gestion administrative du REME.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Géraldine Torchio (Les Verts)